

Nombre de membres en exercice	40
Présents	28
Pouvoirs	2
Votants	30
Exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240327-DEL-2024-18-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 15 mars 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

**Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD
Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR représenté par Micheline DE CUYPER - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN
Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD
Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Jean-Claude SAUTOUR
Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Patrick BRUN à Philippe SIMON - Christian LEBLANC à Laurent PAQUET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-18

OBJET : COMPTES DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE GEMAPI 2023

Le Comité Syndical,

Après s'être assuré que le responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et le budget annexe GEMAPI ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion du Budget principal et du Budget annexe GEMAPI, dressés, pour l'exercice 2023 par Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**